

Initiales maire

Initiales secr.-très.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

5 juillet 2021



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis clos le 5 juillet 2021 à compter de 19 h au lieu habituel des délibérations, à laquelle étaient présents :

Mmes Annie Girard
Suzan Lecours

MM. Michel Blackburn
Claude Riverin
Frédéric Villeneuve
Vallier Girard

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Étaient également présente à ladite assemblée, Mme Marylène Compartino Campagna, secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale en bâtiment et en environnement qui exerce ici la fonction de secrétaire du conseil municipal.

En raison des conditions d'urgence sanitaires en lien avec la pandémie qui sévit présentement au pays, la présente séance publique est tenue sans la présence des citoyens. Toutefois, elle est enregistrée et webdiffusée le lendemain sur le compte Facebook de la Municipalité.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Laurent Thibeault, procède à l'ouverture de la séance et remercie tous les conseillers pour leur présence.

1.1 Lecture de l'ordre du jour

130-2021

1.2 Résolution pour la nomination de Mme Marylène Compartino Campagna a titre de secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT l'absence de M. Christian St-Gelais à la présente séance

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir la présence d'un(e) secrétaire de réunion

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Claude Riverin, appuyé par M. Michel Blackburn, de nommer Mme Marylène Compartino Campagna à titre de secrétaire-trésorière adjointe et que cette dernière agisse aussi en tant que secrétaire de réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

131-2021

1.3 Proposition d'ajout des points 6.1 à 6.7

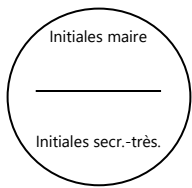
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter certains points à l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE chacun des points ont été ici cités

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, appuyé par M. Michel Blackburn, que soit ajouté à l'ordre du jour les points 6.1 à 6.7.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



132-2021

1.4 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve, appuyé par M. Vallier Girard, que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord constitué des sujets suivants et demeurant ouvert :

1. Ouverture de la séance

- 1.1 lecture de l'ordre du jour
- 1.2 résolution pour la nomination de madame Marylène Compartino Campagna à titre de secrétaire-trésorière adjointe
- 1.3 proposition d'ajout des points 6.1 à 6.6
- 1.4 adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

3. Administration et finances

- 3.1 dépôt de la liste des comptes payés en juin 2021
- 3.2 dépôt de la liste des revenus reçus en juin 2021
- 3.3 correspondance
- 3.4 rapport des comités
- 3.5 expropriation du lot 6 088 567 du cadastre du Québec – versement de l'indemnité provisionnelle nécessaire à la publication de l'avis de transfert de propriété – autorisation
- 3.6 programme du regroupement loisirs et sports (rls) – bilan de santé municipal – acceptation
- 3.7 festival des artisans
- 3.8 les entreprises Rosario Martel inc. – 5e paiement du décompte progressif – nouveau puits d'eau potable et raccordement au réseau existant au montant de 44 873,42 \$ – autorisation de paiement
- 3.9 MRC du Fjord-du-Saguenay – collecte d'ordures et de matières résiduelles – industries, commerces et institutions – facturation de services au montant de 7 292,36 \$ - autorisation de paiement
- 3.10 excavation de la vallée – travaux d'excavation sur certains chemins de la municipalité au montant de 12 834,14 \$ - autorisation de paiement
- 3.11 club du petit lac saint-germain – 2e versement de l'entente concernant l'entretien d'été du chemin au montant de 10 047,50 \$ - autorisation de paiement

4. Urbanisme

- 4.1 dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

5. Règlements

- 5.1 assemblée publique de consultation concernant le règlement d'amendement 310-2021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 248-2015.
 - 5.1.1 règlement d'amendement 310-2021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 248-2015 – adoption
- 5.2 assemblée publique de consultation concernant le règlement d'amendement 311-2021 modifiant le règlement de zonage 249-2015 en concordance avec le règlement d'amendement au plan d'urbanisme 310-2021.
 - 5.2.1 second projet de règlement 311-2021 modifiant le règlement de zonage 249-2015 en concordance avec le règlement d'amendement au plan d'urbanisme 310-2021 – adoption
- 5.3 assemblée publique de consultation concernant le règlement d'amendement 312-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 252-2015.
 - 5.3.1 règlement d'amendement 312-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 252-2015 – adoption
- 5.4 assemblée publique de consultation concernant le règlement 313-2021 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
 - 5.4.1 règlement 313-2021 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – adoption

6. Varia

- 6.1 résolution pour fin de la probation du directeur général et du lien d'emploi au sein de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord (L.R.Q. Chap. C-27.1, art. 267.0.0)
- 6.2 résolution pour la nomination de madame Nadia Bolduc à titre de directrice générale et secrétaire trésorière en vertu du code municipal (L.R.Q. Chap. C-27.1, art. 210, 211, 212 et 212.2)
- 6.3 résolution des conditions salariales de la direction générale et secrétaire-trésorière
- 6.4 résolution désignant la directrice générale et secrétaire-trésorière aux fins de la signature des documents officiels et responsable de l'application de la loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (L.R.Q. Chap. A-2.1, art 8)
- 6.5 résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à la signature des effets bancaires
- 6.6 résolution désignant la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'utilisation de la carte de crédit
- 6.7 Nomination d'un promoteur

7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

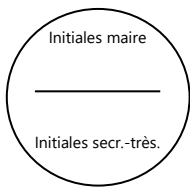
133-2021

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par M. Claude Riverin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET FINANCES



3.1 Dépôt de la liste des comptes payés en juin 2021

Mme Marylène Compartino Campagna, secrétaire-trésorière adjointe, dépose la liste des comptes payés pour le mois de juin 2021 au montant de 60 029,04\$. Cette dernière est disponible sur le site de la Municipalité à l'onglet « publications ».

3.2 Dépôt de la liste des revenus reçus en juin 2021

Mme Marylène Compartino Campagna, secrétaire-trésorière adjointe, dépose la liste des revenus reçus pour le mois de juin 2021 au montant de 68 222,82\$. Cette dernière est disponible sur le site de la Municipalité à l'onglet « publications ».

3.3 Correspondance

Lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Mme la Ministre Andrée Laforest nous fait parvenir une lettre afin de souligner l'importance pour les municipalités éloignées de se doter de défibrillateurs et de les mettre à disposition dans des lieux publics. Elle mentionne aussi qu'il peut être utile de faire l'achat d'un défibrillateur mobile, ce qui peut être pratique lors d'événements tels que festivals, etc. Les conseillers sont tous d'accord afin que nous entamions les démarches pour en faire l'acquisition.

3.4 Rapport des comités

Comité de la voirie

Le conseiller, M. Michel Blackburn, informe les membres du conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de réfection et de mise à niveau de certains chemins de la voirie locale.

Comité de la culture

La conseillère, Mme Suzan Lecours, rappelle que pour l'été les visites à la bibliothèque se font toujours sur rendez-vous.

134-2021

3.5 Expropriation du lot 6 088 567 du cadastre du Québec – versement de l'indemnité provisionnelle nécessaire à la publication de l'avis de transfert de propriété – autorisation

CONSIDÉRENT QUE le 15 décembre 2020, la Municipalité a publié au Registre foncier du Québec, sous le numéro d'inscription 25 936 571, un avis d'expropriation à l'encontre du lot 6 088 567 du cadastre du Québec

CONSIDÉRENT QUE le transfert de propriété peut s'opérer par l'inscription d'un avis de transfert de propriété

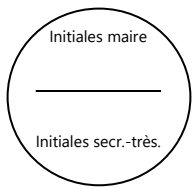
CONSIDÉRENT QU'à cette fin, la Loi sur l'expropriation (c. E-24) exige le versement, à l'exproprié, d'une indemnité provisionnelle correspondant à 70% de l'offre détaillée lui ayant été notifiée

CONSIDÉRENT l'offre détaillée notifiée à l'exproprié en date du 10 février 2021 au montant de 112 350 \$

CONSIDÉRENT QUE l'indemnité provisionnelle à l'exproprié est évaluée à 78 645 \$

CONSIDÉRENT AUSSI QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, la prise de possession de l'immeuble ne pourra avoir lieu avant d'avoir versé au locataire et à l'occupant de bonne foi dont le nom et l'adresse ont été dénoncés à l'expropriant, ou déposé, pour leur compte, au greffe de la Cour supérieure, une indemnité provisionnelle correspondant à trois mois de loyer

POUR CES MOTIFS :



Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE la Municipalité autorise les démarches nécessaires à opérer le transfert de propriété du lot exproprié 6 088 567 du cadastre du Québec

QUE la Municipalité autorise le paiement de la somme de 78 645 \$ à titre d'indemnité provisionnelle à verser à l'exproprié

QUE la Municipalité autorise le paiement de la somme de 287,50 \$ à titre d'indemnité provisionnelle à verser au locataire Camping La Descente-des-Femmes, société en nom collectif, lui ayant été dénoncé par avis du 16 décembre 2020 dans le cadre de l'expropriation du lot 6 088 567 du cadastre du Québec

QUE la Municipalité autorise le cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

135-2021

3.6 Programme du regroupement loisirs et sports (rls) – bilan de santé municipal – acceptation

CONSIDÉRANT QUE le programme du RLS « bilan de santé » a principalement pour but de développer des projets porteurs et d'offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre Municipalité

CONSIDÉRANT l'opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d'un portrait de l'ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre Municipalité

CONSIDÉRANT l'occasion d'augmenter le financement pour la réalisation d'actions ou de projets et de répondre à un ou des besoins de nos citoyens

CONSIDÉRANT la possibilité de bonifier l'offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre Municipalité

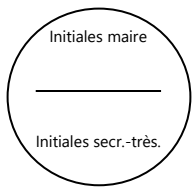
CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de développer de l'expérience et des connaissances dans la réalisation de projets de loisirs, en sports et en plein air

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d'appartenance et possiblement d'attirer de nouvelles familles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera maîtresse d'œuvres, à la suite de l'évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu'elle voudra développer

CONSIDÉRANT QUE le RLS a une expertise en loisir et qu'il pourra offrir un soutien au comité de citoyen pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu'il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l'accompagnement et que l'ensemble des connaissances acquises pourra être transférées à l'ensemble des municipalités rurales du Saguenay-Lac-Saint-Jean



POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte et engage la Municipalité, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « bilan de santé » soit de :

1. Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé »;
2. Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens;
3. Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé;
4. Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan);
5. Déposer des demandes d'aides financières dans d'autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l'aide octroyée par le RLS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

136-2021

3.7 Festival des artisans

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord souhaite déposer une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'être autoriser à vendre des boissons alcooliques lors de la tenue du Festival des artisans qui aura lieu les 13, 14 et 15 août prochain

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être accompagnée d'une autorisation municipale pour la tenue de l'événement et la confirmation de l'emplacement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord appuie la tenue du Festival des artisans et autorise qu'il soit situé sur la zone du quai

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Frédéric Villeneuve, appuyé par Suzan Lecours, d'autorisé la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'effectuer une demande de permis de réunion à des fins de vente d'alcool et de tenir le Festival des artisans sur la zone du quai, impliquant par le fait même que la circulation de véhicules sera limitée aux véhicules d'urgence et de livraison les 13, 14 et 15 août 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

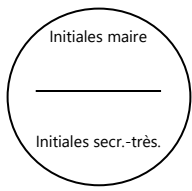
137-2021

3.8 Les entreprises Rosario Martel inc. – 5^e paiement du décompte progressif – nouveau puits d'eau potable et raccordement au réseau existant au montant de 44 873,42 \$ – autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU'un bilan des états financier devra être présenté par Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, avant le paiement de cette facture

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M Frédéric Villeneuve, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-



trésorière à payer le 5^e versement du décompte progressif pour la construction d'un nouveau puits d'eau potable aux entreprises Rosario Martel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

138-2021

3.9 MRC du Fjord-du-Saguenay – collecte d'ordures et de matières résiduelles – industries, commerces et institutions – facturation de services au montant de 7 292.36 \$ - autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU'un bilan des états financier devra être présenté par Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, avant le paiement de cette facture

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par M Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture à la MRC du Fjord-du-Saguenay – collecte d'ordures et de matières résiduelles – industries, commerces et institutions –au montant de 7 292.36 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

139-2021

3.10 Excavation de la Vallée – travaux d'excavation sur certains chemins de la municipalité au montant de 12 834,14 \$ - autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU'un bilan des états financier devra être présenté par Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, avant le paiement de cette facture

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture à Excavation de la vallée pour des travaux d'excavation sur certains chemins de la municipalité au montant de 12 834,14 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140-2021

3.11 Club du petit lac saint-germain – 2^e versement de l'entente concernant l'entretien d'été du chemin au montant de 10 047,50 \$ - autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU'un bilan des états financier devra être présenté par Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, avant le paiement de cette facture

POUR CES MOTIFS :

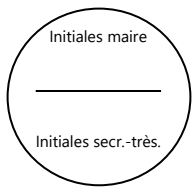
Il est proposé par Mme Suzan Lecours, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture au Club du petit lac saint-germain – 2^e versement de l'entente concernant l'entretien d'été du chemin au montant de 10 047,50 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. URBANISME

4.1 Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2021 est déposé au Conseil.



5. RÈGLEMENTS

5.1 Assemblée publique de consultation concernant le règlement d'amendement 310-2021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 248-2015

L'assemblée publique de consultation requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ayant été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et puisqu'aucune question des citoyens n'a été reçue par la Municipalité à la suite de la publication de l'avis, le Maire met fin à l'assemblée publique de consultation.

141-2021

5.1.1 Règlement d'amendement 310-2021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 248-2015 – adoption

Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 310-2021 modifiant le plan d'urbanisme 248-2015 afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 Assemblée publique de consultation concernant le règlement d'amendement 311-2021 modifiant le règlement de zonage 249-2015 en concordance avec le règlement d'amendement au plan d'urbanisme 310-2021

L'assemblée publique de consultation requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ayant été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et puisqu'aucune question des citoyens n'a été reçue par la Municipalité à la suite de la publication de l'avis, le Maire met fin à l'assemblée publique de consultation.

142-2021

5.2.1 Second projet de règlement 311-2021 modifiant le règlement de zonage 249-2015 en concordance avec le règlement d'amendement au plan d'urbanisme 310-2021 – adoption

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 311-2021 modifiant le règlement de zonage 249-2015 afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Assemblée publique de consultation concernant le règlement d'amendement 312-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 252-2015

L'assemblée publique de consultation requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ayant été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et puisqu'aucune question des citoyens n'a été reçue par la Municipalité à la suite de la publication de l'avis, le Maire met fin à l'assemblée publique de consultation.

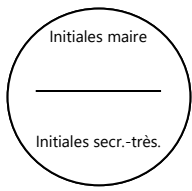
143-2021

5.3.1 Règlement d'amendement 312-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 252-2015 – adoption

Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 312-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 252-2015 afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 Assemblée publique de consultation concernant le règlement 313-2021 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble



L'assemblée publique de consultation requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ayant été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et puisqu'aucune question des citoyens n'a été reçue par la Municipalité à la suite de la publication de l'avis, le Maire met fin à l'assemblée publique de consultation.

144-2021

5.4.1 Règlement 313-2021 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – adoption

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 313-2021 « projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. VARIA

145-2021

6.1 Résolution pour fin de la probation du directeur général et du lien d'emploi au sein de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord (L.R.Q. Chap. C-27.1, art. 267.0.0)

CONSIDÉRANT QUE M. Christian St-Gelais a été nommé en janvier dernier directeur général adjoint de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE du 11 janvier 2021 au 5 juillet 2021, M. St-Gelais a occupé un poste de direction nécessitant une période de probation prévue de 12 mois par la résolution d'embauche du Conseil, pour apprendre les rouages administratifs et prendre connaissance des dossiers majeurs

CONSIDÉRANT QUE les résultats et les attentes des 6 premiers mois de probation n'ont pas donné satisfaction suffisante aux membres du Conseil et qu'il n'y a pas lieu de poursuivre ladite période de probation

POUR CES MOTIFS :

Et en vertu du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27.1, art. 267.0.1), il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Annie Girard, de mettre fin à la période de probation et du lien d'emploi de M. Christian St-Gelais, directeur général et secrétaire-trésorier à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

146-2021

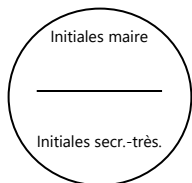
6.2 Résolution pour la nomination de madame Nadia Bolduc à titre de directrice générale et secrétaire trésorière en vertu du code municipal (L.R.Q. Chap. C-27.1, art. 210, 211, 212 et 212.2)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de pouvoir compter sur une direction générale expérimentée dans le domaine municipal

CONSIDÉRANT toute l'importance d'assurer une gestion rigoureuse des divers aspects administratifs notamment, la gestion des finances, du budget, des dossiers de subventions, des ressources humaines et autres volets décrits en septembre 2020 dans l'appel de candidatures

CONSIDÉRANT QUE Mme Nadia Bolduc a travaillé pendant 7 ans à titre d'Adjointe administrative et qu'elle connaît tous les rouages administratifs liés à la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QU'en octobre prochain la Municipalité sera en processus d'élire les membres du Conseil et que Mme Bolduc a déjà secondé la secrétaire-trésorière et directrice du scrutin de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord dans l'organisation du processus électorale



CONSIDÉRANT QUE ce processus électoral exige que la secrétaire-trésorière d'une municipalité occupe aussi le poste de directrice du scrutin pour les élections et référendums

CONSIDÉRANT QUE Mme Bolduc répond aux conditions, expérience et formation décrites dans l'appel de candidatures de septembre 2020

CONSIDÉRANT QU'elle a manifesté clairement son intérêt à une nomination comme directrice générale et secrétaire-trésorière et qu'elle a accepté les conditions salariales et le nombre de journées de vacances annuelles

POUR CES MOTIFS :

Et en vertu du code municipal (L.R.Q. Chap. C-27.1, art. 210, 211, 212 et 212.2), il est proposé par M. Claude Riverin, appuyé par M. Michel Blackburn, de nommer Mme Nadia Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

147-2021

6.3 Résolution déterminant les conditions salariales de la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT l'expérience, la formation appropriée et les compétences reconnues dans le domaine municipal de Mme Nadia Bolduc

CONSIDÉRANT QUE Mme Bolduc a accepté la proposition du Conseil pour une rémunération de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) pour l'année 2021-2022 et une rémunération de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) pour l'année 2022-2023.

CONSIDÉRANT QUE Mme Bolduc, en fonction du nombre d'année d'expérience (10 ans) dans le domaine de la gestion municipale et autres, a droit à quatre (4) semaines de vacances annuelles

CONSIDÉRANT QUE Mme Bolduc signera un contrat d'embauche 10 jours après son entrée en fonction et que ce contrat précisera les autres volets des conditions d'emploi

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, appuyé par M. Michel Blackburn, que le Conseil accepte les conditions salariales et les conditions de vacances annuelles ci-haut décrites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

148-2021

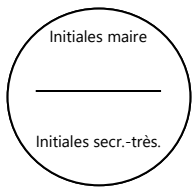
6.4 Résolution désignant la directrice générale et secrétaire-trésorière aux fins de la signature des documents officiels et responsable de l'application de la loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (L.R.Q. Chap. A-2.1, art 8)

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de M. Christian St-Gelais, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser sa remplaçante, Mme Nadia Bolduc, à signer tout document officiel et à agir à titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Annie Girard, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord autorise la nouvelle directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Nadia Bolduc, à signer



tout document officiel et à agir à titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

149-2021

6.5 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à la signature des effets bancaires

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de M. Christian St-Gelais, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser sa remplaçante, Mme Nadia Bolduc, à agir à titre de signataire des chèques de la Municipalité

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord autorise la nouvelle directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Nadia Bolduc, à cosigner les chèques de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

150-2021

6.6 Résolution désignant la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'utilisation de la carte de crédit

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de M. Christian St-Gelais, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser sa remplaçante, Mme Nadia Bolduc, à agir à titre de signataire pour la gestion du compte de carte de crédit VISA Desjardins

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Annie Girard, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord autorise la nouvelle directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Nadia Bolduc, à agir à titre de signataire pour la gestion du compte de carte de crédit VISA Desjardins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

151-2021

6.7 Nomination d'un promaire

Il est proposé par M. Claude Riverin, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité M. Michel Blackburn soit nommé promaire pour les 3 prochains mois, soit juillet, août et septembre. M. Michel Blackburn est également mandaté afin de remplacer M. Laurent Thibeault, maire, lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PERIODE DE QUESTIONS

Sans objet

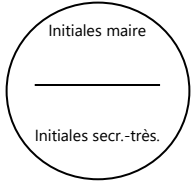
152-2021

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance à 19h53.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Marylène Compartino Campagna
Secrétaire-trésorière adjointe

Laurent Thibeault
Maire